



6 jours de congés supplémentaires aux non fumeurs ?

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 11 août 2019

Bonjour,

Est ce que la loi Penicaud de janvier 2018 qui donne 6 jours de congés supplémentaires aux non fumeurs est vraiment appliquée ?

Il y a t'il des exemples d'entreprises qui l'applique ?

Réponse :

Nous n'avons pas connaissance de cette particularité de la loi Penicaud.

Une entreprise japonaise a effectivement mis en place cette mesure pour répondre à la plainte des salariés non-fumeurs.

En France, un article paru dans un média parodique collaboratif attribue cette annonce à Muriel Pénicaud. Aucun texte légal ne semble cependant venir à l'appui de ce que nous pensons être une fausse information.